



## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 443 RÉGISSANT LES FEUX EXTÉRIEURS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 384**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 octobre 2024 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 12 novembre 2024 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 10 décembre 2024.

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier